

Covid 19/ Victime et en Covalence
L'ANCIEN MINISTRE TOGOLAIS HORACIO FREITAS TMOIGNE ET PREVIENT P.3

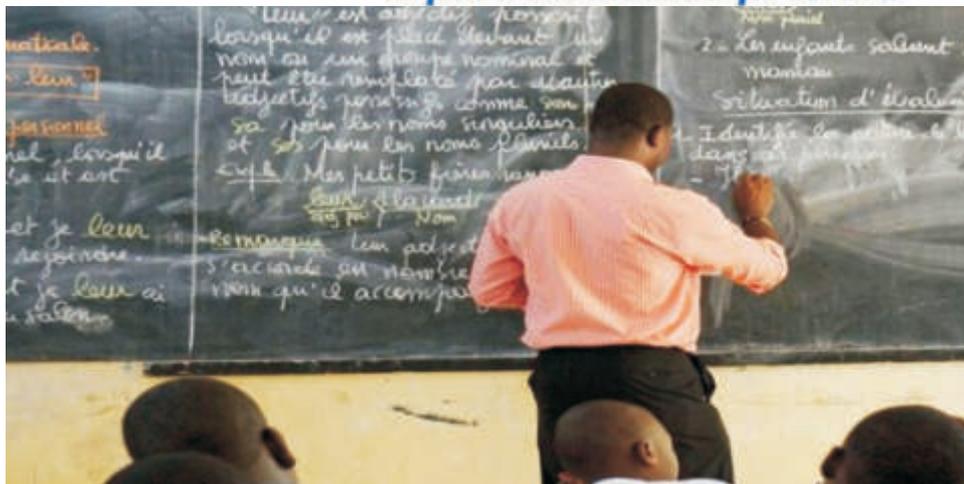
OTR/LE COMMISSAIRE GENERAL PHILIPPE TCHODIE LANCE LES TRAVAUX DU BATIMENT DU CONTROLE PREFECTORAL DE BASSAR P.8



TR TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille

TR 406 du 27 Nov. 2020
Prix: 250 FCFA / Etranger 1€



COMMENT FAURE A GÂTÉ LES ENSEIGNANTS AU DETRIMENT DES AUTRES FONCTIONNAIRES TOGOLAIS ... JUSQU'A 254% D'AUGMENTATION DE SALAIRE ET 99% D'AUGMENTATION DE PRIMES dans les Universités Publiques du Togo P.6



Réformes de l'ARCEP
LE GROUPE TOGOCOM PROCEDE À L'UNIFICATION TARIFAIRE DE TOUS LES PROFILS DE SES CLIENTS P.9

"Gestion des liquidités de la PME" P.11
L'ANPGF A RENFORCE LA CAPACITE DE PLUSIEURS CHEFS D'ENTREPRISES LORS DE CE " MERCREDI DE L'ENTREPRENEUR "



Entre deux doléances à la Primature
VICTOIRE DOGBE REÇOIT LES COMPLIMENTS DES FEMMES DU SECTEUR PRIVÉ TOGOLAIS P.5

4e édition de la Semaine Nationale du Cinéma Togolais
LES CINÉASTES DO KOKOU JACQUES ET FEU ABALO KILIZOU BLAISE HONORÉS P.13

Commune du Golfe 7
LE MAIRE AIMÉ KOFFI DJIKOUNOU ET L'ASSOCIATION "LOME SANS ODURES" OFFRENT UN BÂTIMENT SCOLAIRE A L'EPP DE SEGBE P.14

RECHARGEZ OU ACHETEZ 500 F ET PLUS DE CRÉDIT ET BÉNÉFICIEZ D'INTERNET GRATUIT PENDANT 3 JOURS. NET MATINAL Internet gratuit tous les jours entre 0h et 0h.

LES GRANDES DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020



Ouvert très tôt ce matin sous les auspices de Faure Gnassingbé, Président de la République, le Conseil de ce mercredi 25 novembre 2020 est sanctionné sur la prise de plusieurs décisions importantes.

Au total, deux (02) projets de décret ont été adoptés et six (06) communications écoutées.

Au titre des projets de décret, le premier porte attributions et organisation de la direction des affaires financières (DAF) des ministères. Ce projet de décret fait suite à l'adoption du budget programme par le Gouvernement. Selon le compte rendu sanctionnant ce Conseil, la réussite de ce basculement majeur qu'est le passage au budget programme impose une réorganisation de la fonction financière de chaque ministère. Il fera l'objet d'une mise en œuvre progressive.

Le deuxième projet de décret examiné est relatif à la fixation des modalités et le prix de cession des actions de l'Etat dans le capital social de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT).

En effet, suite à l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi n°2020-008 du 02 juillet 2020 portant autorisation de la cession de tout ou partie de la participation de l'Etat dans le capital de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo, le Gouvernement a engagé des discussions avec le groupe Olam en vue de faire aboutir ce partenariat à travers la cession effective des actions. Il s'agit, d'un "partenaire de renom" déjà fortement impliqué en tant qu'acheteur du coton togolais, dont l'expertise est reconnue et dont la présence dans plusieurs pays voisins est couronnée de succès, a-t-il convaincu le Conseil.

Selon lui, cette cession a pour objectif de doubler les rendements notamment en exploitant la carte de fertilité des sols ; de moderniser l'outil industriel sur toute la chaîne de la production à la transformation ; de développer la marque "coton made in Togo" afin de jouir d'un différentiel de prix par rapport à la qualité.

Au final, les producteurs, qui ont également adhéré à cette cession, verront leurs revenus garantis et augmentés notamment par la mise en place d'un mécanisme de stabilisation des revenus leur permettant d'avoir un niveau de revenu assuré nonobstant la fluctuation éventuelle des prix du coton sur le marché international.

Conformément à la loi de 2014

portant modernisation de l'action publique de l'Etat en faveur de l'économie, le Gouvernement a mis en place une Commission d'Evaluation des Privatisations qui a évalué l'offre du partenaire et apprécié le prix issu des négociations avec le partenaire.

Le Conseil a pris acte du rapport de cette Commission d'Evaluation des Privatisations concernant la cession de 51% du capital social et a adopté le décret autorisant cette cession pour montant de l'ordre de 22 milliards de francs CFA.

Le Conseil, apprend-t-on, a saisi cette occasion pour féliciter le Président de la République pour l'aboutissement de ce processus qui vient concrétiser la volonté de transformer l'agriculture togolaise conformément à l'axe 2 de la feuille de route qui vise la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie.

Au titre des communications, la première écoutée par le Conseil est relative aux mesures d'accompagnement du Gouvernement en faveur de la rentrée scolaire 2020-2021 présentée par le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat.

Ainsi pour le compte de cette rentrée 2020-2021, la gratuité des frais d'inscription aux examens dont le coût est estimé à 1,9 milliards est devenue effective. Par ailleurs, le Gouvernement rassure que le programme de cantines scolaires est poursuivi.

Il est à noter qu'en plus de la suppression des frais de scolarité en 2008-2009 avec une compensation financière effective de l'Etat, le gouvernement retient entre autres, la poursuite de la mise en œuvre du programme novateur dénommé "School Assur". A ce jour, on dénombre 1.916.511 élèves (un million neuf cent seize mille cinq cent onze) pris en charge.

De plus, la persistance de la crise sanitaire justifie un accompagnement spécial notamment par la mise à disposition de masques à prix subventionnés nécessitant la mobilisation de 1 milliard de francs CFA par l'Etat pour faire passer le prix du masque à 50 francs CFA au lieu de 260 francs CFA dans les établissements scolaires.

Au titre de la rentrée scolaire 2020-2021, le Gouvernement a mobilisé six cent million (600 000 000) de francs CFA pour l'acquisition de tables bancs et de matériel informatique.

Le Gouvernement appelle par ailleurs les acteurs à poursuivre le dialogue

afin de maintenir un climat de sérénité et trouver les solutions idoines aux défis de l'année scolaire.

La seconde communication écoutée est relative à la mise en place du programme de gratuité de la prise en charge de la femme enceinte au Togo ; présentée par la Ministre déléguée chargée de l'accès universel aux soins.

L'objectif principal de ce programme qui concrétise un engagement du Chef de l'Etat, selon le Conseil, est de réduire la mortalité maternelle et néonatale.

Dans le cadre du programme qui sera mis en œuvre essentiellement dans les unités de soins périphériques, quatre (04) catégories de prestations seront couvertes. Il s'agit de la planification familiale ; la Consultation prénatale (CPN), l'Accouchement et la Césarienne.

Ce programme dont le coût de mise en œuvre est estimé à 7,140 milliards de FCFA pour l'année 2021 démarrera dans les plus brefs délais, à en croire le Gouvernement.

Ce Programme sera soutenu par une campagne active et renforcée de planning familial avec l'appui des agents de santé communautaire et l'implication des populations à la base afin d'inciter à l'espacement des naissances.

Cette deuxième communication est suivie par une autre portant sur le processus d'adoption de la loi sur l'assurance maladie universelle au Togo présentée par la Ministre déléguée chargée de l'accès universel aux soins.

En effet, la mise en place, depuis 2012, du Régime Obligatoire d'Assurance Maladie géré par l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) facilite l'accès des agents publics et assimilés aux soins de santé essentiels et contribue à l'amélioration de leur bien-être économique et social.

Afin de répondre à la volonté du Gouvernement de garantir un accès universel aux soins, le projet de loi, une fois adopté, permettra d'instituer un système cohérent et intégré d'assurance maladie universelle. Les bénéficiaires seront les agents du publics et assimilés, les travailleurs régis par le code du travail, les acteurs de l'économie informelle et agricole, les indépendants, les bénéficiaires de pension et de rentes ainsi que les personnes indigentes, vulnérables ou démunies.

Le Conseil a également écouté une

communication relative à l'aménagement du territoire et aux outils de l'aménagement du territoire présentée par le Ministre d'Etat, de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires.

Les priorités porteront dans un premier temps sur l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) afin de favoriser une meilleure localisation des actions prioritaires et un développement harmonieux de territoires.

L'élaboration du SNAT qui sera conduite avec le concours de partenaires techniques et financiers et l'implication des acteurs locaux permettra de mieux prendre en compte les ambitions de la feuille de route et contribuera au développement local.

La communication suivante présentée par le ministre en charge de l'Economie maritime est relative aux enjeux de la gestion du Littoral et aux réponses/actions proposées. "L'importance du littoral dans l'économie de notre pays est à l'origine de plusieurs défis qui nécessitent de concilier développement des activités économiques et protection des espaces naturels du littoral", a affirmé le Conseil.

Selon lui, le Gouvernement doit également anticiper les besoins et mettre en place une protection en fonction de la proximité avec le rivage tout en associant les populations riveraines à l'aménagement et à la mise en valeur du littoral.

La dernière et sixième communication écoutée est relative au Programme d'Appui aux Pistes Rurales (PAPR) présentée par le Ministre du Désenclavement et des Pistes Rurales.

Le programme PAPR mis en œuvre avec l'appui de l'AFD et de la KfW s'inscrit dans l'ambition du Gouvernement de développer et étendre 4000 km de pistes rurales et a pour objectif d'améliorer l'accès des ménages et producteurs agricoles aux intrants et aux marchés par la réhabilitation et la construction de près de 2000 km de pistes notamment dans les zones de production cotonnière et de café-cacao.

Selon le Conseil, les bénéficiaires directs de ce programme sont donc les exportateurs des produits agricoles, les commerçants et les transporteurs, et les bénéficiaires indirects. Il s'agit notamment des producteurs et les ménages dans les zones ciblées.

Togoreveil

Nécrologie

KOSSIVI BALEMA, LE JEUNE CONSEILLER QUE LE PRESIDENT FAURE VIENT DE PERDRE



Nommé Conseiller spécial du Chef de l'Etat en commerce pour le développement, il y a quelques jours, Kossivi Balema âgé de 32 ans n'est plus. Ce mardi 24 novembre 2020, il serait décédé dans une structure sanitaire privée à Adidogomé (Lomé) où il s'est précipitamment rendu de son gré pour une opération chirurgicale de son genou blessé par la vitre d'une table centrale.

C'est au cours de cette opération médicale que le jeune statisticien et économiste va rendre l'âme. On évoque des complications survenues.

Major de sa promotion en statistique à Dakar, Kossivi Balema a vite rejoint le Programme Jeunes Professionnels de l'OMC en Suisse après un début réussi à la Banque Egyptienne de Développement puis au Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) en Italie aux côtés de l'ancien Premier Ministre du Togo Gilbert Fossoun Hounbo. Promu à la présidence de la République togolaise par Faure Gnassingbé séduit par son talent et ses compétences, le jeune cadre togolais n'aura malheureusement pas l'occasion de se mettre efficacement au service de son pays. Ses amis, ses promotionnaires et ses proches sont dévastés par la douleur de cette brusque disparition. Le Togo perd dans la fleur de l'âge est de ses plus dignes fils. Que son âme repose en paix

Togoreveil

BIO Tea
100% Naturel

Commandez et suggestions:
www.togoreveil.com

TOGOREVEIL

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Germain POULI

COMITÉ DE RÉDACTION
Komla YAWO
Marcel A. SOGLO
Londou KAWANA
Patrick NIMA
Pégy

SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITE
Aïssata TOURE
SECRÉTARIAT
Micheline MENSASH
INFOGRAPHIE
Franck AHONGAN (99 95 65 22)

DISTRIBUTION ET ABONNEMENT
Tel: 22 36 18 56
02 BP 20061 Lomé

ADRESSE
585, Avenue du Grand Séminaire
Hédzranawo face Ets VINS
D'ITALIE
Tél. : 22 61 12 19/22 36 18 56
90 02 76 54
E-mail : gpouliel@yahoo.fr

TIRAGE
4000 Exemplaires

IMPRIMERIE
RAD GRAPHIC Sarl U

Togo LE GENERAL SEYI MEMENE SERA INHUME DEMAIN SAMEDI A SOKODE

Le Général à la retraite Seyi Memene décédé le 21 novembre dernier au CHU Sylvanus Olympio sera inhumé demain Samedi dans la stricte intimité familiale après la prière du 8è jour et des cérémonies d'hommage qui auront lieu sur le terrain de l'école Komah 1 à Sokodé. Le corps de l'ancien Ministre de l'intérieur, député du RPT et Vice-Président de la Confédération Africaine de Football (CAF) quittera Lomé ce Vendredi. Une cérémonie de condoléances a eu lieu ce jeudi.

De son vivant, Seyi Mèmène a été Major de l'Armée togolaise, Président de la Fédération Togolaise de Football (FTF) et Président du comité de normalisation de cette même Fédération. Le Général Seyi Memene a fait ses premières armes en tant que militaire dans l'armée coloniale française avant de gravir les échelons dans les Forces Armées Togolaises dont il était l'un des piliers.

Que son âme repose en paix.



Togoreveil

Covid 19/ Victime et en Coalescence

L'ANCIEN MINISTRE TOGOLAIS HORACIO FREITAS TMOIGNE ET PREVIENT



C'est avec une grande émotion et beaucoup de reconnaissance à Dieu et de la gratitude au Chef de l'Etat, aux talentueux medecins et infirmiers togolais, que l'ancien Champion international de Basketball et ancien ministre togolais de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Horacio FREITAS, nous livre ce poignant témoignage, quelques jours après sa sortie du CHR Lomé Commune, où il était en soins intensifs, avec d'autres compatriotes parmi lesquels un ancien ministre et député qui malheureusement n'a pas survécu à la Covid. Voici l'intégralité d'un témoignage qui nous invite tous à ouvrir "les yeux et les oreilles" sur la réalité de cette pandémie en attendant un vaccin qui sauvera peut-être l'humanité.

"Je suis bien Horacio FREITAS, ancien Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la République Togolaise.

J'ai été victime de COVID 19 alors que je mettais mon masque en permanence, je me lavais les mains, je respectais la distanciation et les mesures barrières.

Je tiens à apporter mon témoignage personnel sur ce que j'ai vécu.

En effet, après avoir été malade et admis dans une clinique de la place pendant trois jours, les analyses ne donnaient aucun résultat particulier aux médecins qui, par précaution, avaient décidé

de me faire effectuer le test COVID par un technicien du Centre de Santé de Wétrivikondji.

C'était l'après midi du samedi 07 novembre dernier. Le technicien m'avait prévenu que je recevrais un appel téléphonique au cas où mon test serait positif. Cela n'a pas loupé et, le lundi suivant, le 09 novembre 2020, comme convenu, j'ai reçu un appel me confirmant que mon test était positif.

J'étais confiant et psychologiquement prêt à aller me faire soigner comme tout le monde et je peux dire que je suis monté dans l'ambulance qui était venue me récupérer à la clinique dans l'heure qui a suivi avec un certain soulagement.

Arrivé au CHR de Lomé Commune à Kégué, j'ai été aussitôt admis dans une grande chambre à deux lits et je me suis affalé sur le premier lit près de l'entrée.

Analyse de sang, prise de taille, contrôle de mon poids, radio des poumons et scanner ont suivi quelques minutes après mon admission et le repas du soir m'a été servi.

La nuit fut paisible sans fièvre ni douleur aucune. Dès le lendemain matin, à jeun, les soins ont commencé avec de l'oxygène par le nez, des perfusions diverses, des comprimés, des gélules, la prise de ma tension artérielle, le contrôle de la glycémie et bien d'autres actions médicales dont je n'ai pas le

secret. Je peux dire aujourd'hui que c'était des soins intensifs et je tiens à préciser que depuis le début du fonctionnement du CHR et pendant mon séjour de douze jours, tous les soins et les repas sont gratuits pour tous les malades!

Je remercie Notre Seigneur Jésus Christ qui a entendu mes appels au secours et je voudrais profiter de cette tribune pour rendre hommage à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, le Président de la République qui dès le début de la pandémie au Togo, avait mis en place un comité scientifique d'experts avertis, une cellule de riposte contre la maladie et surtout le centre de prise en charge COVID 19 où des compatriotes médecins hyper compétents, réalisent des exploits au quotidien. Je peux attester que notre pays le Togo a du talent médical et j'en suis très fier.

Je ne voudrais pas les citer tous, ces jeunes médecins, infirmiers et assistants médicaux, mais, ils se reconnaîtront, tellement j'ai eu à les féliciter et à les remercier individuellement de m'avoir très bien suivi et soigné.

En dehors de ces remerciements, j'ai tenu à faire ce témoignage pour convaincre les quelques incrédules (je reste poli) qui pensent encore que la maladie n'existe que dans l'imagination des gens. Elle existe bel et bien et dans le monde entier, elle fait des ravages.

Un sincère merci à vous, les patrons des médias qui remettent l'ouvrage sur le métier en permanence en invitant les populations à se protéger et à respecter les mesures barrières.

Je vous remercie de m'avoir donné l'opportunité de réaliser ce témoignage personnel et sincère qui me tenait à cœur et grâce auquel, je l'espère, les yeux et les oreilles de nos compatriotes s'ouvriront sur la réalité en attendant un vaccin hypothétique qui sauvera peut-être l'humanité de cette sale maladie pandémique."

Horacio FREITAS, ancien Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sport de la République Togolaise

Spécial hommage à André Johnson

LES DEPUTES HONORENT LA MEMOIRE DE LEUR COLLEGE DISPARU

“ Nous retiendrons que c'est l'honorable Johnson André qui a eu le privilège de diriger et de conduire les travaux de la session de droit de cette VIe Législature ayant abouti à l'adoption de son règlement intérieur et à l'élection des membres du bureau de l'Assemblée nationale". C'est en ces termes, visage attristé et sous une grande émotion que la Présidente de l'Assemblée nationale togolaise a rendu hommage, le dernier, à André Ablom Johnson le vendredi 20 novembre 2020 au siège de l'institution à Lomé.

Sous les regards de ses proches, ses collègues de l'hémicycle, des responsables d'institutions nationales et internationales dont le Président du Parlement de la CEDEAO Sidi Mohamed Tunis en séjour dans la capitale togolaise. André Kouassi Ablom Johnson, ancien Doyen d'âge de la présente législature et



troisième vice-président de l'actuel bureau a reçu les derniers hommages au cours d'une cérémonie assez spéciale.

Selon la Présidente de l'hémicycle, Yawa Djigbodi Tsègan, le riche parcours et la compétence du désormais feu

Conseiller du Président national de l'Union des Forces du Changement (UFC), a profité de l'ensemble de son bureau ainsi

qu'à tous les Députés.

Après une minute de silence observée par l'assistance, Mme Yawa Djigbodi Tsègan a procédé au traditionnel rituel du dépôt de gerbe de fleurs devant la dépouille de l'honorable député disparu. La famille biologique de l'illustre disparu a remercié les autorités togolaises pour leur soutien.

Celui qui est qualifié d'Homme de Paix et de Dialogue par ses pairs a tiré à l'âge de 70 ans. Il fut Ministre de l'Environnement de 2013 à 2019, avant son entrée au Parlement sous les couleurs de son parti " Détia" aux couleurs rouge-jaune. Il fut Enseignant d'Anglais dans les lycées de renommée en Europe avant de regagner sa terre natale où il a mis, jusqu'à ses derniers jours, ses compétences au service de sa nation.

Togoreveil

Assemblée nationale

LES ÉLUS DU PEUPLE EXAMINENT LE PROJET DE LOI DE FINANCE, EXERCICE 2021



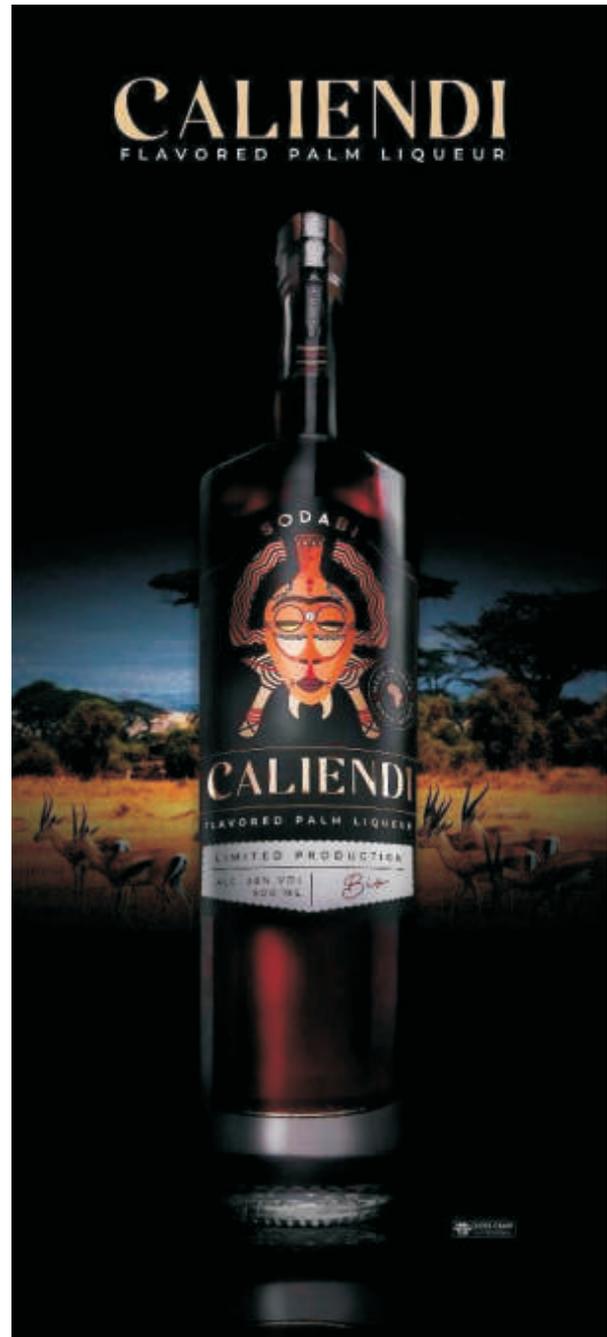
Les travaux de l'étude en commission du projet de loi de finances, exercice 2021 ont démarré le lundi 23 à l'Assemblée nationale. Ouverte par la présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan, cette session a vu la présence du Ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya et Christian Trimua Ministre chargé des relations avec les institutions de la République.

Le budget du projet, dont l'étude devrait s'étendre jusqu'au 11 décembre, est projeté à 1.521,6 milliards de francs CFA en charges et ressources contre 1.638 milliards de francs CFA dans la loi de finances rectificative 2020, soit une baisse de 7,1%.

La politique budgétaire de l'exercice 2021 est spécifique et consacre l'adoption totale et la mise en œuvre du budget programme expérimenté depuis 2018. Les priorités du budget exercice 2021 portent sur la budgétisation des engagements qui ressortent de la feuille de route du gouvernement traduite dans sa politique générale. En dépit des contraintes liées à la crise sanitaire, le budget 2021 sera orienté vers les priorités sociales avec une hausse de 10,8% des dépenses sociales par rapport à l'année dernière avec 445,1 milliards de francs CFA. L'éducation occupe une place de choix dans le budget avec 195,5 milliards de francs CFA pour améliorer les conditions de

l'enseignement au Togo. D'autres secteurs notamment l'agriculture, la santé, l'économie numérique font parties des priorités du budget exercice 2021.

«Le projet loi de finances exercice 2021 est celui des grandes innovations mieux, celui des grandes premières. Il est le premier adopté par le nouveau Gouvernement suite à l'approbation de son programme d'actions, inaugurant une nouvelle ère dans la gouvernance. Il est aussi le premier projet de loi de finances inspiré par la vision Togo 2025 du Chef de l'Etat. C'est également la première fois que l'Assemblée nationale examine un projet de loi de finances consacré à la gestion axée sur les résultats, autrement dit un projet de loi sous forme de budget-programme. Enfin, pour la première fois, le projet de loi de finances intègrera une loi de programmation militaire en un double point de vue. D'un côté, il traduit la volonté affichée du Président de la République, Chef des armées, d'imprimer une gestion moderne et transparente de l'effort de défense et de sécurité. D'un autre côté, cela démontre la place de choix qu'occupe ce secteur dans les politiques et stratégies du Togo face aux diverses menaces sécuritaires dans la sous-région », a indiqué Mme la présidente Yawa Tsègan.



Entre deux doléances à la Primature

LA CHEFFE DU GOUVERNEMENT VICTOIRE DOGBE REÇOIT LES COMPLIMENTS DES FEMMES DU SECTEUR PRIVÉ TOGOLAIS



Le Premier Ministre Victoire Tomégah-Dogbé a échangé le mardi 24 novembre avec les femmes du secteur privé togolais, notamment les femmes chefs d'entreprise et les femmes du Grand marché de Lomé. Conduite par Edwige Sant'Anna Atayi, Secrétaire générale de l'Association professionnelle des revendeuses de tissus Wax hollandais, la délégation est allée féliciter la Cheffe du Gouvernement pour sa nomination et lui témoigner son soutien.

« C'est pour nous une fierté d'avoir une femme Premier Ministre, nous sommes venues la féliciter, l'encourager pour le travail qu'elle a à faire. Nous sommes venues aussi lui dire combien nous avons été honorées qu'il y ait autant de femmes dans le

gouvernement et que nous les femmes chefs d'entreprise, du secteur privé et du grand marché de Lomé sommes toutes derrière elle pour que le Togo puisse avancer», a-t-elle déclaré.

Les femmes du secteur privé ont également discuté avec le premier ministre des sujets relatifs à leur secteur d'activité notamment les difficultés éprouvées pendant cette crise sanitaire liée à la Covid19. Elles ont ainsi dressé la situation de leurs affaires avant de plaider pour plus de financement pour une relance rapide de l'économie. Elles ont également souhaité la reprise rapide des travaux de reconstruction du bâtiment central du Grand marché de Lomé.

Togoreveil



jusqu'à
-40%
 sur le
DÉDOUANEMENT
 de vos **VÉHICULES**
 & **MARCHANDISES***

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020

COMMENT FAURE A GÂTÉ LES ENSEIGNANTS AU DETRIMENT DES AUTRES FONCTIONNAIRES TOGOLAIS

... JUSQU'A 254% D'AUGMENTATION DE SALAIRE ET 99% D'AUGMENTATION DE PRIMES Exemple dans les Universités Publiques du Togo



docteur enseignant dépassent le salaire de base d'un docteur administratif. Il en est ainsi également dans l'enseignement primaire et secondaire où les salaires vont jusqu'à cinq cent francs CFA (500 000 F CFA) pour des enseignants dont certaines primes dépassent largement le salaire d'un volontaire.

Si tous ces avantages accordés aux enseignants démontrent sans ambiguïté, la volonté politique du Président de la République, de faire de l'éducation, de la formation et de la santé les bases d'une société togolaise totalement engagée vers le développement, les acteurs de ces secteurs ne semblent pas totalement mesurer l'importance des efforts du gouvernement qui ont fait d'eux des travailleurs privilégiés, au détriment des autres fonctionnaires de l'Etat et d'une bonne majorité des travailleurs togolais du secteur privé. Des voix s'élèvent de plus en plus pour exiger que les traitements en faveur de l'éducation et de la santé soient provisoirement suspendus pour que le regard du Gouvernement soit désormais porté sur d'autres catégories socioprofessionnelles notamment les chômeurs, les volontaires, les journalistes et certains agents de l'Etat. Au regard des dernières révélations sur les revenus des enseignants du public, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a bien longtemps qu'ils ne sont pas à plaindre.

Patrick NIMA

Au cours d'une réunion tenue ce jeudi 26 novembre 2020 entre les enseignants des universités publiques du Togo, le Ministre des Enseignements Supérieurs, le Professeur Majesté IHOU Watéba et le Professeur Dodzi Kokoroko, Président de l'Université de Lomé, les deux parties ont fait l'état de l'évolution du salaire des enseignants du supérieur de novembre 2011 à novembre 2020. Les chiffres et les différents tableaux comparatifs présentés à l'occasion de cette rencontre, et dont Togoreveil, a reçu quelques extraits, laissent ressortir une réalité qui rendrait une bonne majorité de togolais jaloux de la situation des enseignants des Universités publiques du Togo. Ceux qu'on pourrait appeler « Les Enfants

Gâtés du Président Faure » perçoivent pour certains des salaires et primes compris allant jusqu'à 1 millions six cent trente six mille trois cent seize francs (1. 636. 316 F CFA) selon leur grade. Les plus bas salaires dans ce temple du savoir tournent autour de sept cent soixante cinq mille quatre cent sept francs (765 407 F CFA). De 2011 à 2020, des salaires ont connu des augmentations jusqu'à 254% et des primes jusqu'à 99%. Les agents de la santé et les enseignants du primaire et du secondaire ont vu leurs salaires connaître également les mêmes évolutions que ceux des Universités Publiques du Togo. Dans ces universités, les enseignants sont payés selon leurs grades et leurs salaires sont constitués du salaire de base, des primes et des indemnités. Jusqu'en 2009 le personnel enseignant ne

bénéficiait que d'une augmentation sur les primes. A partir du protocole d'accord signé le 03 novembre 2011 entre le gouvernement et les syndicats de l'enseignement supérieur, les salaires ont connu une évolution vertigineuse telle que présentée sur le tableau comparatif en bas de l'article.

Avant l'accord de 2011 le salaire de base était pour un assistant débutant de 222 076 F cfa plus prime et indemnités de 120 000 Fcfa; ce qui fait un revenu total de 342 076 Fcfa. Après l'accord de 2011 soldé, ce salaire, de 2011 soldé, ce salaire, de ce jour, passe à 534 407 Fcfa pour un salaire de base et à 231 000 Fcfa pour primes et indemnités pour un total de 765 407 Fcfa, soit une augmentation de 141% de salaire de base, de 93% des primes et indemnités, pour un taux global de

124%. En ce qui concerne les professeurs titulaires, l'accord de 2011, ils débutaient avec 335 476 Fcfa comme salaire de base et 225 000 Fcfa comme prime et indemnités pour un revenu total de 560 476 Fcfa. Depuis l'accord de 2011 soldé, les salaires des Professeurs titulaires sont passés de 1 187 816 Fcfa pour un salaire de base et à 448 500 Fcfa pour primes et indemnités, soit un revenu total de 1 636 316 Fcfa. Le salaire lié à ce grade a donc connu une augmentation de 254% du salaire de base, de 99% de primes et indemnités pour un taux global de 192%. Ce qui précède montre une grande disparité de revenu par exemple entre un docteur enseignant des Universités Publiques du Togo et un docteur administratif dans la fonction publique. Les seules primes d'un

		AVANT ACCORD 2011		01/01/12		01/01/15		01/01/18		01/11/19	
		Salaire de base + indemnité de sujétion	Primes & Indemnités	Salaire de base + indemnité de sujétion	Primes & Indemnités	Salaire de base + indemnité de sujétion	Primes & Indemnités	Salaire de base + indemnité de sujétion	Primes & Indemnités	Salaire de base + indemnité de sujétion	Primes & Indemnités
Assistant Délégué	Début	122 851	80 000	184 303	98 000	247 921	114 000	287 588	134 000	327 255	154 000
	Fin	264 601		396 881		563 056		602 723		642 390	
Assistant	Début	222 076	120 000	333 160	147 000	425 322	171 000	479 864	201 000	534 407	231 000
	Fin	363 826		545 738		741 559		796 101		850 644	
Maitre Assistant	Début	250 426	155 000	438 253	206 000	580 685	237 000	668 835	275 750	756 985	314 500
	Fin	392 177		686 278		948 710		1 036 860		1 125 009	
Maitre de Conférences	Début	288 226	195 000	547 609	252 000	733 845	291 000	850 093	339 750	966 340	388 500
	Fin	429 977		816 943		1 133 824		1 250 072		1 366 319	
Professeur Titulaire	Début	335 476	225 000	670 997	291 000	901 330	336 000	1 044 573	392 250	1 187 816	448 500
	Fin	477 227		954 469		1 322 244		1 465 487		1 608 730	

Réformes climat des affaires**LES INNOVATIONS EN MATIERE DE L'EXECUTION DES CONTRATS**

L'exécution des contrats au Togo connaît un essor remarquable depuis quelques années en se hissant parmi le peloton de tête du classement de Doing Business, grâce aux réformes opérées pour assainir le climat des affaires. En février 2019, les tribunaux de commerce de Lomé et de Kara ont été créés et sont opérationnels. En début de 2020, une modification est intervenue pour renforcer le texte sur les juridictions commerciales et encadrer les délais d'accomplissement des affaires judiciaires en la matière.

Pour traiter les affaires de façon transparente et équitable, depuis 2019 jusqu'à aujourd'hui, le calendrier d'attribution de nouvelles affaires est géré de façon automatique. De fait, un système automatisé affecte les nouvelles affaires aux juges par le truchement d'un logiciel, sans aucune intervention humaine. Le juge qui doit présider une audience est choisi aléatoirement par ce logiciel, une semaine avant ladite audience. Ce système d'attribution des affaires est basé sur des critères qui ne favorisent ni manipulation, ni prévisibilité, ni anticipation.

Parmi les dispositions innovantes, on peut citer une conférence préparatoire des affaires nouvelles devant les tribunaux de commerce. Au début de chaque audience, le tribunal tient une conférence pour procéder au règlement des questions de compétence, vérifie les preuves (pièces), planifie les différentes phases du procès... Plus de 200 dossiers ont fait l'objet d'instruction préparatoire grâce à cette réforme. Cela permet une bonne



maîtrise du calendrier et une célérité dans le prononcé des jugements.

Aujourd'hui, les normes de temps ou des délais d'accomplissement d'événements judiciaires sont respectées dans la majorité des cas, selon les informations recueillies et les délais de traitement disponibles sur le site web du tribunal. Ce qui a entraîné une réduction du délai moyen de traitement de dossiers à 71 jours et une hausse du taux de résolution à 84%.

La chambre de petites créances est aussi rendue opérationnelle pour réduire le délai de traitement ainsi que le coût d'enrôlement des dossiers. Elle est désormais appelée la chambre de petits

litiges. Une procédure simplifiée lui est appliquée en matière commerciale. La phase d'instruction des affaires de petits litiges ne peut excéder 43 jours, contre 64 jours s'agissant des affaires ordinaires ; la décision dans une affaire ordinaire intervient dans un délai de 22 jours à compter de la mise en délibéré de l'affaire, celle d'un petit litige intervient en 15 jours ; le règlement des petits litiges ne peut excéder 65 jours à compter de l'évocation de l'affaire, contre 100 jours de l'autre côté ; les frais d'enrôlement des dossiers de petits litiges sont réduits à 9 000 francs CFA contre 20 000 francs pour les chambres ordinaires.

Ces tribunaux surtout celui de Lomé dispose d'un outil informatique

sophistiqué à l'ère de la numérisation.

Il dispose notamment d'une infrastructure informatique de pointe et un système de gestion automatisé qui est doté de plateformes électroniques. Ils facilitent la dématérialisation des procédures (dépôt de la plainte initiale ou assignation, paiement des frais de justice, publication des décisions de justice etc.). Le système de gestion automatisé du contentieux commercial permet aux juges de consulter les lois, les réglementations et la jurisprudence, de générer automatiquement un calendrier des audiences pour toutes les affaires inscrites au rôle, d'envoyer des notifications aux avocats, suivre le statut d'une affaire qu'ils gèrent, de consulter et gérer des actes de procédure (conclusions, requêtes), rédiger facilement leurs décisions, etc.

Au même moment, les arrêts rendus en matière commerciale par la Cour suprême du Togo et la Cour d'appel de Lomé ainsi que les jugements rendus par le tribunal de commerce de Lomé sont gratuitement accessibles au grand public sur le site internet dudit tribunal.

Il faut noter qu'avant ces réformes, le Togo était très loin dans les classements de Doing Business pendant plusieurs années. Cependant, il affiche un progrès extraordinaire grâce à ses réformes innovantes.

Togoreveil

Togo/Réformes du climat des affaires**LE CAS DU COMMERCE EXTERIEUR**

L'un des meilleurs pays réformateurs en Afrique et dans le monde, selon les rapports des institutions de Bretonwood à savoir la Banque Mondiale, le Togo a fait de son commerce extérieur, un point essentiel de son économie à travers la réforme de son "indicateur". Parmi ses réformes, la numérisation des actes et procédures, la dématérialisation et la réduction des délais en matière d'importation et d'exportation.

Sur le plan exportation, un changement important s'est intervenu. Il s'agit de la dématérialisation de la demande et délivrance du Certificat d'origine (CO) par la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT) qui a abaissé le délai moyen de traitement de 48 heures à 05 heures. Pour les documents requis pour l'exportation, ne sont maintenant exigés que la facture commerciale, l'attestation d'exportation et le Certificat d'origine disponible (gratuitement) en ligne. Le carnet Trie, la liste de colisage ne sont plus nécessaires tandis que le Document de réception unique est disponible au guichet unique (Seguce) et le connaissance est accessible en ligne.

En outre, les procédures de dédouanement de marchandises en matière d'importation s'effectuent en ligne depuis janvier 2019. De fait, les opérateurs économiques sont tenus d'envoyer dans Sydonia World la déclaration en détail et les copies originales des documents de dédouanement. Le recours obligatoire à Sydonia World accélère le traitement des demandes. Les documents (le bon à conduire, le bon à embarquer, le bon à enlever, le bon à entreposer, le bon à expédier, le bon à sortir d'entrepôt, le certificat de visite, le bulletin de liquidation...) sollicités par l'opérateur lui sont transmis en ligne par la douane.

Le délai d'importation a aussi considérablement baissé notamment le délai de dépôt du manifeste qui s'est affaibli. Il est aujourd'hui possible pour les consignataires de déposer le manifeste 24 heures avant l'arrivée du navire, ce qui entraîne une réduction du délai à l'importation de 24 heures. Il y a également la réduction des délais d'attente pour le passage au scanner de Lomé Container Terminal (LCT) qui fonctionnent désormais 24 heures sur 24, limitant ainsi les contrôles physiques, les délais d'attente de



passage au scanner et d'autres délais préexistants.

S'agissant du commerce transfrontalier, on note la suppression des indemnités (6 000 francs CFA) pour escorte des marchandises en régime de transit. Des infrastructures du port autonome de Lomé ont été renforcées grâce à l'achèvement des travaux de réhabilitation, de

renovation des chaussées et terres pleines ainsi que la mise en place de la fibre optique au niveau du môle 1 depuis décembre 2019. Il y a également la réalisation des travaux de voirie (traçage et séparation des voies, restructuration du sens de la circulation) depuis janvier 2020, ce qui fluidifie le trafic et amincit le délai de traitement sur place et

à l'entrée du port.

Ces réformes sont de nature à encourager les affaires au Togo qui est classé premier réformateur en Afrique et troisième sur le plan mondial par le classement Doing Business 2020 de la Banque Mondiale.

Togoreveil

Marche de la Dynamique Kpodzro ce samedi**LES RAISONS DE LA NON AUTORISATION**

La Dynamique Kpodzro reste toujours dans sa dynamique de revendication de la victoire de la présidentielle de 2020 qui aura bientôt un an. Le recours à la rue reste la seule solution pour la branche au candidat malheureux Agbeyome Kodjo pour « rétablir la vérité des urnes ». C'est dans cette lignée que la dynamique projette d'organiser une marche pacifique dans les 13 communes de Lomé et ses environs ce samedi 28

novembre. Par courrier aux organisateurs de la marche le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires, Payadowa BoukpeSSI explique les raisons pour lesquelles la marche ne pouvait avoir lieu.

Dans cette crise sanitaire liée à la pandémie à coronavirus le gouvernement togolais a décrété l'état d'urgence sanitaire qui est toujours en cours pour stopper la

propagation de la maladie. Pour le Ministre, une marche ne pourra pas permettre le respect des mesures barrières dans ce cas.

En plus d'autres raisons plus évidentes expliquent la non autorisation de la dite marche. Le Ministre explique que l'article 9-1 nouveau de la loi sur les manifestations de la loi 2019-010 du 12 août 2019 modifiant la loi numéro 2011-010 du 16 mai fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestations publiques pacifique dispose que dans le cadre des réunions ou manifestations pacifiques publiques, l'itinéraire compte un seul point de départ, un seul tronçon de route et un seul point de chute.

Le ministre BoukpeSSI relève également que les itinéraires que la Dynamique a choisi sont interdits au regard des dispositions de l'article 9-2 de la loi précitée qui interdit formellement les manifestations sur certains axes et zones. Au vue de tout ce qui précède la marche de la Dynamique n'est pas autorisée.

Togoreveil

CE SAMEDI LA DMK NE POURRA PAS MANIFESTER...LA MISE EN GARDE DE LA FOSAP

Annoncée dans les rues ce samedi 28 novembre 2020, La Dynamique Mgr Kpodzro (DMK) ne pourra finalement pas démontrer ses forces et faiblesses dans les rues de la capitale. Pour cause, la Force Spéciale Mixte Anti Covid-19 (FOSAP) prévient les organisateurs de ces manifestations politiques qui n'ont pas été autorisées par le Ministère en charge de l'Administration Territoriale.

Cette Force met simplement en garde tous ceux qui iraient à l'encontre de la décision de l'autorité. "La DMK qui réaffirme sa volonté de poursuivre le combat jusqu'à la Libération nationale, appelle les populations togolaises à rester mobilisées et ne point céder à la peur. Vox populi, vox Dei, la volonté du peuple souverain doit triompher", ont bravé verbalement les disciplines à Mgr Fanoko Kpodzro, après la réception du courrier du Ministre Payadowa BoukpeSSI qui interdit les manifestations.

"Au regard de l'appel à manifester de la Dynamique Monseigneur Kpodzro non autorisé, la force rappelle qu'en cette période d'état d'urgence, tout rassemblement de plus de 15 personnes est interdit sur l'ensemble du territoire national sous réserve d'une autorisation expresse", a fait savoir le Colonel Kodjo Amana, Commandant de la FOSAP via un communiqué rendu public ce mercredi.

La FOSAP fait savoir qu'elle mettra tout en œuvre pour faire respecter les mesures de riposte à la pandémie.

"En conséquence, le Commandant de la force réaffirme la détermination de la FOSAP à faire respecter toutes les mesures de riposte à la pandémie et n'hésitera pas à sévir contre les contrevenants", souligne le communiqué.

A part les raisons du respect des mesures de riposte à la Covid-19, les autorités indiquent que la demande de manifestation est contraire aux lois relatives aux manifestations au Togo.

Il faut noter que FOSAP est une unité spéciale composée de la Police nationale, de la Gendarmerie et des Militaires. Son rôle est de faire respecter les mesures de riposte contre la pandémie à Covid-19.

La Rédaction

LE COMMISSAIRE GENERAL PHILIPPE TCHODIE LANCE LES TRAVAUX DU BATIMENT DU CONTROLE PREFECTORAL DE BASSAR

Dans sa volonté d'améliorer ses services, d'être plus proche de la population et de faciliter la tâche aux contribuables, l'Office Togolais des Recettes entreprend des réformes et ne cesse d'innover. Le Commissaire Général de l'OTR, Philippe Kokou TCHODIE, a présidé le 19 novembre dernier à la cérémonie de la pose de la première pierre du bâtiment du contrôle préfectoral des impôts de Bassar. L'initiative permet à l'Office Togolais des Recettes (OTR) de fournir un cadre accueillant, convivial, accessible, innovant favorisant l'émergence d'une culture fiscale agissante

dans la localité.

En plus de l'espace institutionnel, symbole de la présence de l'Office qui révèle l'importance de la préfecture de Bassar, la construction de ce joyau marque l'engagement de l'OTR à maintenir le cap de l'amélioration de la qualité de ses services.

Soulignons que quelques jours avant cette cérémonie, le Commissaire général de l'OTR était à Cinkassé pour l'inauguration du bâtiment du contrôle préfectoral des impôts dans cette localité.

Togoreveil

■ Menuiserie Aluminium
■ Alucobonde, Pose de rideaux,
■ Pose de tuiles, Toiture,
■ Location et Entretien

Pour tous vos projets, chantiers et besoins en meubles en architecture aluminium.



RIDLEY-Ent

Kodjoviukopé Non loin de Miviv

Tel: 92 87 85 62

LES AGENTS DES DOUANES ET LES COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES FORMES SUR LES DISPOSITIONS DE LA ZLECAF

Les agents des douanes et les commissionnaires en douane agréés participent à un atelier de formation ouvert le 24 novembre sur les exigences de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF), dont la mise en œuvre est prévue le 1er janvier 2021. Cette rencontre organisée par le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation local va permettre aux participants de mieux comprendre et maîtriser les procédures et critères de l'accord portant création de la ZLECAF en vue de l'application convenable de ses dispositions.

L'accord portant création de la Zone de Libre Échanges Continentale Africaine (ZLECAF) signé le 21 mars 2018 à Kigali

(Rwanda) est entré en vigueur en mai 2019. Le présent atelier vise ainsi une meilleure maîtrise des procédures et conditions auxquelles doivent satisfaire les marchandises pour bénéficier du traitement préférentiel de la ZLECAF. Les échanges vont porter sur le démantèlement tarifaire, les règles d'origine, la facilitation des échanges et le transit.

Pour M. Abe Talim, Secrétaire Général du ministère en charge du Commerce qui a ouvert les travaux au nom de son ministre de tutelle la crise sanitaire liée à la Covid-19 a porté un coup à l'économie africaine qui subira une contraction de 3%. Cependant la ZLECAF demeure le meilleur outil de relance de cette économie.



Réformes de l'ARCEP

LE GROUPE TOGOCOM PROCEDE À L'UNIFICATION TARIFAIRE DE TOUS LES PROFILS DE SES CLIENTS



Le Leader du marché togolais des télécommunications, TOGOCOM a procédé à l'unification des tarifs des appels vers tous les réseaux nationaux pour les communications normales et dans les forfaits. Le réseau informe son aimable clientèle de l'application depuis le 22 novembre dernier de l'unification tarifaire de tous les profils clients.

Cette décision de TOGOCOM s'inscrit dans sa vision et son engagement à réaménager ses tarifs de communication conformément aux réformes de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP), et faisant suite à sa décision du 9 novembre 2020 instruisant « la non-différenciation tarifaire » des réseaux de téléphonie mobile.

TOGOCOM en phase avec l'ARCEP, avait d'ores et déjà annoncé le déploiement d'une nouvelle politique tarifaire plus harmonieuse et plus

ambitieuse avec pour finalité la satisfaction de toute sa clientèle. Pour le Directeur général de Togocom, l'objectif ultime étant de vulgariser la communication avec des tarifs accessibles à toutes les couches de la population sur toute l'étendue du territoire national.

Ces réaménagements permettent à TOGOCOM d'offrir les meilleurs services en matière de télécommunication et de connectivité à toute sa clientèle tout en assurant la proximité et la disponibilité de ses produits et services pour toutes les bourses.

Le groupe continue de mutualiser ses forces pour offrir une meilleure qualité de service à l'endroit du client final, assurer le désenclavement des hameaux les plus reculés et amener le meilleur de la technologie mobile à la population togolaise.

Togoreveil

Journée Mondiale du Souvenir des Victimes d'Accidents de la Route 2020 ACTION POUR LES VICTIMES DE LA ROUTE-TOGO (AVR) APPELLE A UNE PRISE DE CONSCIENCE



La Journée mondiale du Souvenir des Victimes d'Accident de la Route 2020 sera marquée par deux célébrations exclusives. Il s'agit de 25 ans d'observance mondiale 15 ans après l'adoption de la Journée Mondiale par l'ONU et la Journée Africaine de la Sécurité.

Au Togo, cette célébration intervient à une période stratégique et de souvenir de l'histoire de la sécurité routière. Il s'agit de l'adoption de la Politique Nationale de la Sécurité Routière.

L'événement a pour objectif de fournir une plateforme pour les victimes de la route et leurs familles, afin de rendre hommage à toutes les personnes tuées et gravement blessées sur les routes ; de reconnaître le travail crucial des services d'urgence ; d'attirer l'attention sur la réponse judiciaire généralement insuffisante pour les personnes ayant provoqué des décès et des blessures sur la route. Il s'agit également de plaider pour un meilleur soutien aux victimes de la route et à leurs familles ; de promouvoir des actions basées sur des données probantes pour prévenir et d'éliminer les décès et les blessures sur la route.

Selon les données, des accidents de la route tuent plus de personnes âgées de 5 à 14 ans que toute autre cause, et constituent la deuxième cause de mortalité chez les 15-29 ans. Chaque décès n'est que la partie émergée de l'iceberg car des millions d'autres personnes souffrent de traumatismes non mortels de gravité variable avec, dans la majorité des cas, des conséquences à vie.

Au Togo, d'après les chiffres officiels publiés par le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC), la situation des cinq dernières années des cas d'accident de circulation démontrent l'ampleur de la situation.

Ainsi, de 2016 au premier semestre 2020, on enregistre 23 890 accidents, 2 462 morts et 34058 blessés. Ce qui fait au total 36 520 victimes.

Pour cette spéciale édition, l'Action Pour Les Victimes de la Route-Togo (AVR) invite les usagers de la route à disposer d'un permis de conduire, à s'acquitter de la visite technique périodique et à faire preuve de prudence sur les routes, à respecter la limitation de vitesse, les feux tricolores, les sens giratoires et les couloirs de circulation.

La Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route est un événement officiel des Nations Unies qui se tient le troisième dimanche du mois de novembre de chaque année. Il s'agit d'une occasion solennelle de penser à ceux qui ont disparu, ou sont touchés de façon irréversible par les traumatismes de la route, si souvent mentionnés dans des statistiques déshumanisées, et de renouer avec la raison d'être de la sécurité routière.

Togoreveil



COMMUNIQUE



Lomé (Togo), 20 Novembre 2020

Dans la perspective de réaffirmer le changement amorcé et de se rapprocher davantage de ses clients, TOGOCOM réaffirme sa vision et son engagement à réaménager ses tarifs de communication conformément aux réformes de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), et faisant suite à la décision N° 2020-002/ARCEP/CD en date du 09 novembre 2020 émanant du régulateur et instruisant la « non-différenciation tarifaire », nous portons à votre connaissance l'application de l'unification tarifaire de tous nos profils clients à compter du 22/11/2020.

TOGOCOM en phase avec l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), avait d'ores et déjà annoncé le déploiement d'une nouvelle politique tarifaire plus harmonieuse et plus ambitieuse avec pour finalité la satisfaction de toute sa clientèle. L'objectif ultime étant de vulgariser la communication avec des tarifs accessibles à toutes les couches de la population sur toute l'étendue du territoire national.

TOGOCOM met donc de ce fait tout en œuvre pour offrir les meilleurs services en matière de télécommunication et de connectivité à toute sa clientèle tout en assurant la proximité et la disponibilité de ses produits et services pour toutes les bourses. Ce nouveau réaménagement tarifaire consacrera :

- L'unification des tarifs des appels vers tous les réseaux nationaux pour les communications normales et dans les forfaits.

TOGOCOM continue de mutualiser ses forces pour offrir une meilleure qualité de service à l'endroit du client final, assurer le désenclavement des hameaux les plus reculés et amener le meilleur de la technologie mobile à la population togolaise.

La Direction Générale



Togocel
Togotelecom

À propos de TOGOCOM

TOGOCOM est le leader du marché Togolais des télécommunications au service de l'ensemble des Togolais où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Le Groupe est le fruit du regroupement en 2017, des activités de Togo Telecom, l'opérateur historique national de la téléphonie fixe au Togo, et Togo Cellulaire (Togocel), l'opérateur de téléphonie mobile. TOGOCOM pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux notamment sur la couverture du réseau, la performance des débits Internet, l'efficacité du service client, la proximité du réseau de distribution et la disponibilité des produits et des services.

Place de la Réconciliation – Quartier Atcharvé – BP.333 – Lomé – Togo - togocom.tg   

Contact : Lionel TSOTO, Directeur de la Communication - Cel : +228 93 77 35 10 - E-mail : lionel.tsoto@togocom.tg

KING MENSAH, AMBASSADEUR POUR ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ ET LA NOTORIÉTÉ DE L'ANPGF

Le Roi de la musique togolaise King Mensah s'unit à l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (ANPGF) pour le bonheur de l'entrepreneuriat au Togo. Désigné "Ambassadeur ANPGF", l'artiste a été présenté à la population le vendredi 20 novembre 2020 lors d'une conférence de presse animée au siège de l'institution à Lomé. Présidée par le Directeur général de l'ANPGF Mme Naka Gnassingbe de Souza accompagnée de l'Ambassadeur King Mensah, la rencontre s'est déroulée en présence des partenaires de l'institution.

Dédiée aux PMI et PME, l'ANPGF facilite le financement des activités de production de celles-ci, leur garantie des crédits auprès des institutions financières et œuvre pour la promotion et le développement de leurs activités. A travers ce partenariat, King Mensah est chargé de véhiculer l'image de l'institution et de mieux la faire connaître aux PMI et PME en leur faisant connaître davantage ses produits et services.

Pour l'ANPGF, l'artiste qui pouvait mieux jouer ce rôle n'est autre que King Mensah. Pour l'institution, le choix porté sur le Roi



s'explique par l'impact de sa personnalité, son influence sur la jeunesse togolaise et sa grande audience. King Mensah est un « entrepreneur aguerri et un artiste togolais de renommée internationale, qui porte haut la musique togolaise, à travers le monde entier », a souligné Mme Naka Gnassingbe, Directeur Général de l'ANPGF en rassurant que son institution va œuvrer pour un partenariat fructueux au service de l'entrepreneuriat des jeunes.

« A travers ce partenariat,

vous serez telle une égérie. Vous êtes une célébrité, voire un macro-influenceur, connu dans votre domaine. Vous continuerez de partager nos valeurs et exercerez votre influence sur la cible d'entrepreneurs de l'ANPGF. La collaboration avec vous vise à accentuer l'impact d'une campagne de communication, en renforçant deux éléments clé à savoir, la visibilité et la notoriété », a souhaité le Directeur général. Il s'agit ainsi d'accroître davantage la visibilité de l'ANPGF et de susciter encore plus

d'adhésion des PME/PMI vis à vis de la structure.

L'Ambassadeur King Mensah a annoncé déjà ses actions au profit de ce partenariat qui selon lui a été accepté pour des raisons de son amour pour la patrie. « c'est pour des raisons patriotiques. Le premier combat, c'est de donner plus de visibilité à l'ANPGF. Pour celà, d'ici demain des affiches seront collées un peu partout dans la ville. Et puis, nous sommes actuellement au studio pour l'enregistrement d'une chanson. Il y

a le clip qui se prépare et le spot aussi. L'important pour nous c'est de faire connaître plus l'ANPGF », a-t-il déclaré.

Ils sont nombreux les partenaires de l'ANPGF entre autres Togo INTERIM, FAIEJ, CECA, SOGEMEF, GTPME/PMI à être présent pour soutenir l'agence et souhaiter plein succès à cette union qui leur profitera eux-aussi. « Vous avez été toujours là pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes. En le disant ainsi, nous nous situons dans la vision des plus hautes autorités de ce pays. FNFI pour lutter contre la pauvreté, FAIEJ pour œuvrer à l'émergence de la jeune entreprise et bien évidemment l'ANPGF pour consolider ces entreprises et les emmener vers le patronat. Tout est dit et vous savez bien le faire. Vous savez être aux côtés des plus faibles comme des plus grands et de ceux qui sont au milieu. Merci! Félicitations! Bon vent! Nous nous sommes heureux parce que le travail de visibilité, de notoriété se fait à travers deux aînés. Bravo! Bon succès et longue vie à ce partenariat », s'est réjoui Mme Sahouda Gbadamassi, Directrice général du FAIEJ.

Togoreveil

"Gestion des liquidités de la PME"

L'ANPGF A RENFORCE LA CAPACITE DE PLUSIEURS CHEFS D'ENTREPRISES LORS DE CE " MERCREDI DE L'ENTREPRENEUR "



Suspendu depuis le mois de mars en exécution des mesures de restriction prises par le Gouvernement en raison de la Covid-19, le "Mercredi de l'Entrepreneur" s'est poursuivi, sous sa forme virtuelle, ce mercredi 25 novembre 2020. Une occasion pour l'ANPGF de réunir autour d'un webinaire plusieurs dirigeants et cadres d'entreprises ainsi que des promoteurs et porteurs de projets, afin de les aider à rester à flot malgré les répercussions de la pandémie sur leurs entreprises. Placé sous le thème "Gestion des liquidités de la PME", ce troisième webinaire animé par Claude Djondo, Responsable du département des PME/PMI à Orabank Togo, a aidé les PME à faire une planification méticuleuse de leurs ressources réelles ou liquidités.

"L'importance de la liquidité et des flux monétaires dans la gestion financière des PME est soulignée par Mc Mahon, un spécialiste en distribution pharmaceutique, qui l'associe à une question de survie de l'entreprise. Il rapporte que les PME peuvent survivre assez longtemps sans bénéfices, mais s'approchent de la faillite dès qu'elles doivent manquer un paiement important." C'est par ce rappel sur l'importance du thème que Madame Naka Gnassingbé De Souza, Directeur Général de l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries (ANPGF) a planté le décor à l'ouverture de ce webinaire, avant de revenir sur la situation particulière que vivent les entreprises togolaises en cette



période de pandémie liée à la Covid 19. "La pandémie de la COVID-19 ne cesse de se répandre à travers le monde et notre pays le Togo n'est malheureusement pas épargné. Elle est durement ressentie par les entreprises qui connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires, avec des charges fixes et variables relativement constantes, qu'elles gèrent difficilement. Ces structures s'exposent, à l'aune de ces difficultés à un risque de faillite." indique Madame Naka Gnassingbé De Souza dont l'Agence a pris l'initiative d'apporter une solution à cette situation à travers la formation des chefs d'entreprise sur la gestion des liquidités de la PME, dont la COVID 19 a déjà fortement impacté la trésorerie. Selon Madame le Directeur Général de l'ANPGF, les questions

qui se posent et pour lesquelles les participants trouveront matière à échanger avec l'expert chargé d'animer le webinaire, sont : Comment les PME peuvent-elles assurer leur survie ? Quelles stratégies devraient-elles implanter pour obtenir des liquidités ? Comment peuvent-elles se protéger contre les risques liés au déclin ? Lors de la présentation et des échanges en ligne, les participants ont été outillés sur la nécessité et les techniques d'élaboration d'un plan de trésorerie, l'optimisation des créances des débiteurs et des encaissements, la gestion optimale des charges d'exploitation et la gestion des liquidités à travers des mécanismes de financement innovants.

Togoreveil

Projet de Développement et de Gouvernance Minière

LES ACTEURS MINIERS S'APPROPRIENT LE CADRE DE POLITIQUE DE RÉINSTALLATION DES POPULATIONS ET LE MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

Les préfets et agents de l'administration des régions Maritimes et Plateaux renforcent leurs capacités sur le cadre de politique de réinstallation des populations (CPRP) et le mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Ouverte le mardi 24 novembre, cette rencontre de deux jours s'inscrit dans le cadre du projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM). La cérémonie d'ouverture de la rencontre a été présidée par M. Gbengber Tano Banimpo, représentant le ministre Délégué auprès du Président de la République chargé des Mines et de l'Energie entouré du préfet d'Agoue Nyive le Colonel Awate Hodabalo et de M. Boukari Ayessaki, Coordonnateur du PDGM.

Cette session de formation vise à former les différents acteurs intervenant dans la réinstallation involontaire des personnes affectées par les projets miniers, en la maîtrise des mécanismes de mise en œuvre du Cadre Politique de



Reinstallation des Populations (CPRP), l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) et des Mécanismes de Gestion des Plaintes (MGP) des projets miniers.

«L'exploitation minière engendre des impacts positifs et négatifs socio environnementaux qui entraînent généralement le déplacement des populations, la perte de leurs biens que ce soit

des biens matériels ou des biens culturels. Donc il y a un mécanisme qui doit se mettre en place pour permettre un tant soit peu d'atténuer ces effets sur les populations qui sont appelés à se déplacer pour l'exploitation minière pour le bénéfice de l'ensemble des populations du pays», a précisé M. Boukari Ayessaki, Coordonnateur du PDGM.

Le CPRP est le document

qui détermine les principes de la réinstallation et de la compensation, les arrangements organisationnels et les critères de planification qui seront appliqués pour répondre aux besoins des personnes qui pourraient être affectée par les activités de tout investissement sectoriel. Il est ainsi un instrument d'atténuation des effets de réinstallation et vise à fournir des règles applicables en cas de réinstallation, à permettre

l'identification des individus qui pourraient être affectée par l'exécution des activités du projet. Il précise la procédure de compensation pour éviter la perte des ressources matérielles et culturelles des populations. Le CPRP sert de guide à l'élaboration de plans de réinstallation et de compensation spécifiques aux investissements, projets et sous projet du secteur.

«La vulgarisation de ces documents nous permettra de mieux nous approprier cet important outils d'amélioration de la gouvernance minière pour un développement social et Inclusif dans notre pays», a souligné le Colonel Awate Hodabalo, préfet d'Agoue Nyive. En ouvrant la formation, le représentant du ministre en charge des Mines a mis l'accent sur les efforts du gouvernement pour l'amélioration de la gouvernance minière en vue d'assurer une meilleure inclusion sociale, concourant ainsi à l'atteinte de l'objectif de l'axe3 du PND.

Togoreveil



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Solution Automatisée de Marquage au TOGO (SAM)

**POUR PROTÉGER
NOTRE SANTÉ
EXIGEONS LES
PRODUITS MARQUÉS**



+228 90 99 41 01

4e édition de la Semaine Nationale du Cinéma Togolais

LES CINÉASTES DO KOKOU JACQUES ET FEU ABALO KILIZOU BLAISE HONORÉS



Le Ministre de la culture et du tourisme, Dr Kossi Gbényo LAMADOKOU a lancé le lundi 23 novembre dernier la 4e édition de la semaine nationale du cinéma togolais. La cérémonie qui s'est déroulée à Canal Olympia de Godopé a enregistré la présence des membres du gouvernement et de plusieurs invités. Le moment fort de ce lancement a été l'hommage rendu à deux acteurs qui ont marqué l'histoire du cinéma togolais. Il s'agit de Jacques Do Kokou et Feu Abalo Kilizou Blaise.

Les deux cinéastes ont reçu des trophées pour leur parcours honorable et pour avoir hissé haut le cinéma togolais. Do Kokou Jacques a

reçu des mains du Ministre de la culture et du tourisme, un trophée, signe de la reconnaissance de la nation toute entière pour service rendu au 7e art togolais. C'est un cinéaste, mais aussi un photographe professionnel, reconnu de par le monde lors de grands événements cinématographiques, dont le Festival de Cannes en 2012 et le Festival de Moscou où il a remporté le Prix de Bronze. Son premier film est intitulé "Kouami ou l'exode malversée" en 1974. Il est également l'initiateur du Cinéma itinérant (CIT) et des Rencontres du Cinéma et de la Télévision du Togo (RECITEL) et auteur de nombreux clichés portant sur le patrimoine culturel national.

Le second hommage a été rendu, à titre posthume, au Feu Abalo Kilizou Blaise, un autodidacte qui a réalisé son premier documentaire intitulé "Dix ans de pouvoir du Président Eyadéma" en 1976 puis son premier long métrage "Kawilassi" ou "Sabin la mort et moi" en 1995. Ce film lui a valu le titre du 1er Togolais à obtenir un prix spécial du développement humain au Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO). D'autres œuvres, telles que "Venu de France", "La révolte de l'ombre", "Le cri du silence", "Le Mirage de l'espoir" portent son empreinte artistique. C'est à son épouse, toute émue, que l'honneur

est revenu de recevoir le trophée de son défunt époux. Pour l'édition de la semaine nationale du cinéma togolais de cette année, une vingtaine de productions audiovisuelles et cinématographiques, fictions, documentaires, séries et films d'animation, réalisées par des cinéastes togolais, seront projetés. Mais en raison de la pandémie au Coronavirus, ces projections se feront exclusivement sur les chaînes de télévisions partenaires, à savoir la Télévision nationale togolaise (TVT), TV2, Radio et Télévision Delta Santé (RTDS) et New word TV.

En procédant au lancement de cette 4ème édition, Dr

Kossi Gbényo LAMADOKOU a pointé du doigt les efforts du gouvernement, qui sous le leadership du président Faure, multiplie les actions pour renforcer le secteur culturel national dans son ensemble et particulièrement le cinéma afin de faire des arts et de la culture, une vitrine séduisante du Togo à l'aune de son ambitieuse politique culturelle. «Si le cinéma occupe une place particulière dans les ambitions culturelles et artistiques au Togo, c'est qu'il a le potentiel de créer des liens, de produire des émotions, de générer des sentiments et de rapprocher les hommes», a-t-il indiqué.

Togoreveil

Soutenance de thèse de doctorat

JEAN LUC GBATI SONHAYE PROPOSE UNE STRATEGIE DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE FINANCEMENT DU SECTEUR CULTUREL POUR LE TOGO

Dr Jean-Luc Gbati SONHAYE a défendu sa thèse de doctorat unique en Culture, Art et Développement sur le thème « Mécanismes endogènes de financement de la culture au Togo : proposition d'une stratégie de renforcement du système de financement du secteur culturel ». Le jury international composé d'éminents professeurs d'universités notamment le Professeur HETCHELI Kokou Folly Lolowou du Togo (Président de jury), le Professeur KOSSI-TITRIKOU Komi du Togo (membre), le Professeur LANHA Magloire du Bénin (membre) et le Professeur AMADOU Akilou du Togo (Directeur de thèse) ont, au bout de 3 heures d'horloge, à l'unanimité, déclaré l'impétrant digne du grade de Docteur avec mention très honorable. La recherche abordée par le désormais Docteur Jean-Luc Gbati SONHAYE vise à contribuer à l'amélioration du système de financement de la Culture au Togo en essayant de le renforcer le à travers l'utilisation optimale des mécanismes endogènes de financement.

L'impétrant à travers une séduisante présentation, a bâti son argumentaire sur deux constats qui établissent le paradoxe du système culturel togolais. Le premier constat est que le Togo, bien que regorgeant d'importantes



potentialités culturelles et créatives, a du mal à développer véritablement son secteur culturel et créatif qui reste confronté à un déficit de financement. Le second est que les mécanismes endogènes de financement bien qu'existants ne sont pas suffisamment exploités par les acteurs culturels.

La question soulevée dans le cadre de cette recherche est comment renforcer les mécanismes endogènes de financement de la culture au Togo afin de favoriser leur contribution à la résolution du problème de déficit de financement du secteur culturel

et créatif du pays ?

A cette question, l'impétrant a fait une série de quatre propositions dont deux à l'endroit du secteur public à travers une stratégie de dynamisation de la politique de financement public et deux à l'endroit du secteur privé à travers une stratégie de renforcement du financement privé.

La stratégie de dynamisation de la politique de financement public a abouti à un projet de dynamisation du Fonds d'aide à la Culture (FAC) et à une série de propositions de textes juridiques notamment un projet de loi sur le mécénat

culturel, un projet de décret relatif au parrainage culturel (sponsoring) et un projet de taxe de promotion culturelle.

La stratégie de renforcement du financement privé a, quant à elle, abouti à un projet de création d'une agence d'ingénierie et d'intermédiation financière dédiée aux arts à la culture et à un projet de création d'une plateforme de financement participatif dédié aux financements de projets culturels et créatifs.

Pour l'impétrant, c'est en renforçant les mécanismes publics de financement et en encourageant le secteur privé à explorer de nouveaux mécanismes pour renforcer sa participation dans le financement des arts et la culture qu'on parviendra à créer une dynamique philanthropique en faveur du secteur culturel au Togo.

Il faut rappeler que l'impétrant, juriste et ingénieur culturel de formation, jouit d'une grande expérience en matière de création et de mise en œuvre de dispositifs de financement de la culture et qu'il a été l'un des acteurs majeurs de la mise en place du Fonds Africain pour la Culture (ACF) qui reste à ce jour le premier fonds panafricain autonome finançant des projets culturels à travers le continent africain.

3^{ème} édition du Séminaire de Formation des Radios Chrétiennes de l'Afrique Francophone

DES ACTEURS DE MEDIAS CHRETIENS FORMES SUR LES NOUVEAUX CANAUX DE DIFFUSION MULTIMEDIA

Le Togo abrite depuis ce lundi 23 novembre 2020, la 3^{ème} édition du séminaire de formation des acteurs de medias chrétiens d'Afrique francophone. Initiative de l'association Radio Réveil en collaboration avec Radio Eben Développement, le Centre International Chrétien d'Etude, de Recherche et d'Information (CICERI) et le Forum des Médias Chrétiens d'Afrique Francophone (FOMECAF), le Séminaire Lomé 3 porte sur le thème « La convergence des médias et la polyvalence des métiers ». Les travaux ont été ouverts par le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Prof Akodah Ayewouadan en présence du Directeur de Radio Réveil Emmanuel Ziehli et le Révérend Pasteur Djakouti Mitré, Président du Conseil Chrétien du Togo.

« J'ai bien insisté sur la convergence des medias qui vont tous vers l'internet. Chez nous en Suisse la FM disparaît. En Norvège, Radio FM n'existe plus, elle est numérique ; la TNT en suisse n'existe plus. Il n'y a plus de télévision hertzienne. Donc Toutes les sources convergent vers



l'internet. Les métiers eux-mêmes convergent également », a souligné le Directeur de Radio Réveil, Emmanuel Ziehli expliquant le thème retenu pour la rencontre. Pour lui les défis à relever pour le professionnalisme dans les medias en Afrique sont l'équipement, la formation, l'accès à l'internet qui doit être libre et bon marché « Le journaliste africain de futur doit avoir à sa disposition et de manière constante un traitement de texte un enregistreur de son et une caméra. Deuxièmement la

formation, il doit absolument développer son esprit critique, s'ouvrir au monde et comprendre les grands enjeux de l'information du 21^{ème} siècle. Troisièmement il doit être courageux », a-t-il expliqué.

Le ministre de la communication a félicité les organisateurs pour le choix fait en tenant cette rencontre malgré la pandémie à coronavirus et salue les acteurs pour leur engagement à se faire former, une formation qui profitera également au développement de leur pays. « Le

thème s'inscrit dans l'évolution des medias de nos jours. Le thème m'a également séduit parce qu'il permet de faire la promotion d'une certaine excellence de radio diffusion, de faire en sorte qu'au niveau des médias chrétiens en général et en particulier des radios, la formation puisse aboutir à une certaine expression des compétences. Ce séminaire vient à point nommé parce qu'il permet aux différents acteurs d'accroître leurs compétences et d'améliorer leur savoir dans un monde en parfaite mutation. Cette mutation

a pour point d'orgue la technologie », a-t-il relevé. Parlant des efforts du Togo dans ce domaine, il a souligné : « Pour nous la digitalisation est un outil sur lequel nous travaillons aujourd'hui pour améliorer nos performances, pour réduire nos coûts. Aller vers une digitalisation nous permet d'aller vite et bien avec peu de moyens. Donc tout est propulsé pour aller vers cette la digitalisation ». A travers des ateliers et des thématiques entre autres "Medias dans la lutte contre l'extrémisme religieux" ; "Comment financer son media" ; les "Techniques de transmission FM", les participants venus des pays d'Afrique francophones sont outillés pendant cinq jours pour un nouveau niveau d'excellence en radiodiffusion et ainsi leur permettre de pouvoir converger vers des canaux de diffusion multiples. Ils sont venus du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire ; du Gabon ; de la Guinée ; du Mali ; du Nigèr, du Sénégal, du Tchad et du Togo à prendre part au séminaire qui prend fin ce vendredi 27 novembre.

Togoreveil

Commune du Golfe 7

LE MAIRE AIMÉ KOFFI DJIKOUNOU ET L'ASSOCIATION "LOME SANS ODURES" OFFRENT UN BÂTIMENT SCOLAIRE A L'EPP DE SEGBE



L'école primaire publique (EPP) de Ségbé a un nouveau bâtiment scolaire. Offert par l'association « Lomé sans Ordures » parrainée par le Maire de la commune du Golfe 7, le bâtiment scolaire flambant neuf de trois (3) classes, a été inauguré le mercredi 25 novembre. La cérémonie a été présidée par le Maire de la dite commune, Aimé Koffi DJIKOUNOU. La Vice-présidente de l'association « Lomé sans Ordures », Mme AGBODJAN Agnélé, Togbui Komlan ASHAMU III, Chef du village de Ségbégan, Togbui Yawo HEDEDZI VIII, Chef du village de Ségbé-Douane et le corps enseignant dudit établissement ont également pris part à cette cérémonie organisée dans le strict respect des gestes barrières.

A l'heure où l'administration scolaire est confrontée au problème sans cesse croissant de

manque ou d'insuffisance d'infrastructures éducatives, ce joyau vient donner une bouffée d'oxygène à la population satisfaite de voir leurs enfants étudier dans un cadre approprié. Au nom des bénéficiaires, la Directrice du groupe scolaire A de l'EPP Ségbé, AMESSIAMENOU Ama Ahoéfa a exprimé sa reconnaissance au Maire de la commune du Golfe 7 et aux responsables de l'association « Lomé sans Ordures » pour le don.

A travers ce geste, le Maire M. Aimé Koffi DJIKOUNOU et l'association « Lomé sans Ordures » comptent soutenir les efforts des autorités locales visant à offrir un meilleur cadre de travail et d'étude aux enseignants et apprenants de la commune du Golfe 7.

Togoreveil

Maîtrise de la gestion des déchets

UN ACCORD SE DESSINE ENTRE LA COMMUNE GOLFE 7 ET LA SOCIETE AGR



Le Maire de la Commune du Golfe 7 Aimé Koffi Djikounou a échangé le lundi 23 novembre 2020 avec le responsable de la société Africa Global Recycling (AGR) Edem d'Almeida au siège de ladite commune à Aflao Sagbado à Lomé.

Au menu des échanges, la poursuite des actions de développement durable et de protection de l'environnement et la maîtrise de la gestion des déchets par la commune Golfe 7.

L'objectif de cette rencontre est de parvenir à un accord de partenariat entre la municipalité et AGR en vue de l'implantation d'une unité de transformation des déchets dans cette commune. Ce partenariat va permettre à la municipalité de limiter les nuisances et les risques liés au caractère dangereux, fermentescible ou encombrant de ces déchets, qui occasionneraient des impacts sanitaires ou environnementaux.

Créée en 2013 au Togo, Africa Global Recycling (AGR) est une entreprise de référence de l'économie verte de la valorisation des déchets en Afrique subsaharienne. Elle met le déchet au cœur d'un nouveau modèle économique et de l'innovation sociale sur le continent.

La Société AGR aura pour mission le transport des déchets ; l'exploitation du centre de tri et sa mise en valeur.

Arrivé à la tête de cette jeune mairie, un an après, Koffi Djikounou signe déjà plusieurs projets de développement d'envergure au bonheur de sa population. De quoi placer Golfe 7 parmi les jeunes mairies de référence au Togo.

Togoreveil



Faire autrement la Sécurité Routière
"Maîtriser les Accidents de la route
pour Réduire la Pauvreté"
Save Peoples Lives
Sauver la Vie de la Population



...la D21-30SR & les ODD-H30

JOURNÉE MONDIALE DU SOUVENIR DES VICTIMES D'ACCIDENT DE LA ROUTE 2020
JOURNÉE AFRICAINE DU SOUVENIR DES VICTIMES D'ACCIDENT DE LA ROUTE 2020

25 ans d'observance mondiale
15 ans depuis l'adoption de la Journée mondiale par l'ONU

15 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les objectifs de la Journée mondiale du souvenir des victimes de la circulation routière sont de fournir une plateforme pour les victimes de la route et leurs familles, afin de :

- rendre hommage à toutes les personnes tuées et gravement blessées sur les routes ;
- reconnaître le travail crucial des services d'urgence ;
- attirer l'attention sur la réponse judiciaire généralement insuffisante pour les personnes ayant provoqué des décès et des blessures sur la route ;
- plaider pour un meilleur soutien aux victimes de la route et à leurs familles ;
- promouvoir des actions basées sur des données probantes pour prévenir et éliminer les décès et les blessures sur la route.

Cette année, La Journée mondiale du Souvenir des Victimes d'accident de la Route 2020 va donc être commémorée sur fond de deux célébrations exclusives :

- **25 ans d'observance mondiale**
- **15 ans depuis l'adoption de la Journée mondiale par l'ONU**

Sur le continent, l'Union Africaine s'en est appropriée d'où, la Journée Africaine de la Sécurité Routière.

Au Togo, cette célébration intervient à une période stratégique et de souvenir de l'histoire de la sécurité routière. Il s'agit de l'adoption de la Politique Nationale de la Sécurité Routière.

Les accidents de la route tuent plus de personnes âgées de 5 à 14 ans que toute autre cause, et constituent la deuxième cause de mortalité chez les 15-29 ans. Chaque décès n'est que la partie émergée de l'iceberg car des millions d'autres personnes souffrent de traumatismes non mortels de gravité variable avec, dans la majorité des cas, des conséquences à vie.

La Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, un événement officiel des Nations Unies, se tient chaque année le troisième dimanche de novembre. C'est l'occasion solennelle de penser à ceux qui ont disparu, ou sont touchés de façon irréversible par les traumatismes de la route, si souvent mentionnés dans des statistiques déshumanisées, et de renouer avec la raison d'être de la sécurité routière.

Lorsque nous nous référons aux chiffres officiels publiés par le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC), la situation des cinq dernières années se présente comme suit :

Situation des accidents et de leurs conséquences de 2016 au 1^{er} Semestre 2020	
Nbre d'Accidents	23 890
Nbre de Morts	2 462
Nbre de Blessés	34 058
Total des Victimes	36 520

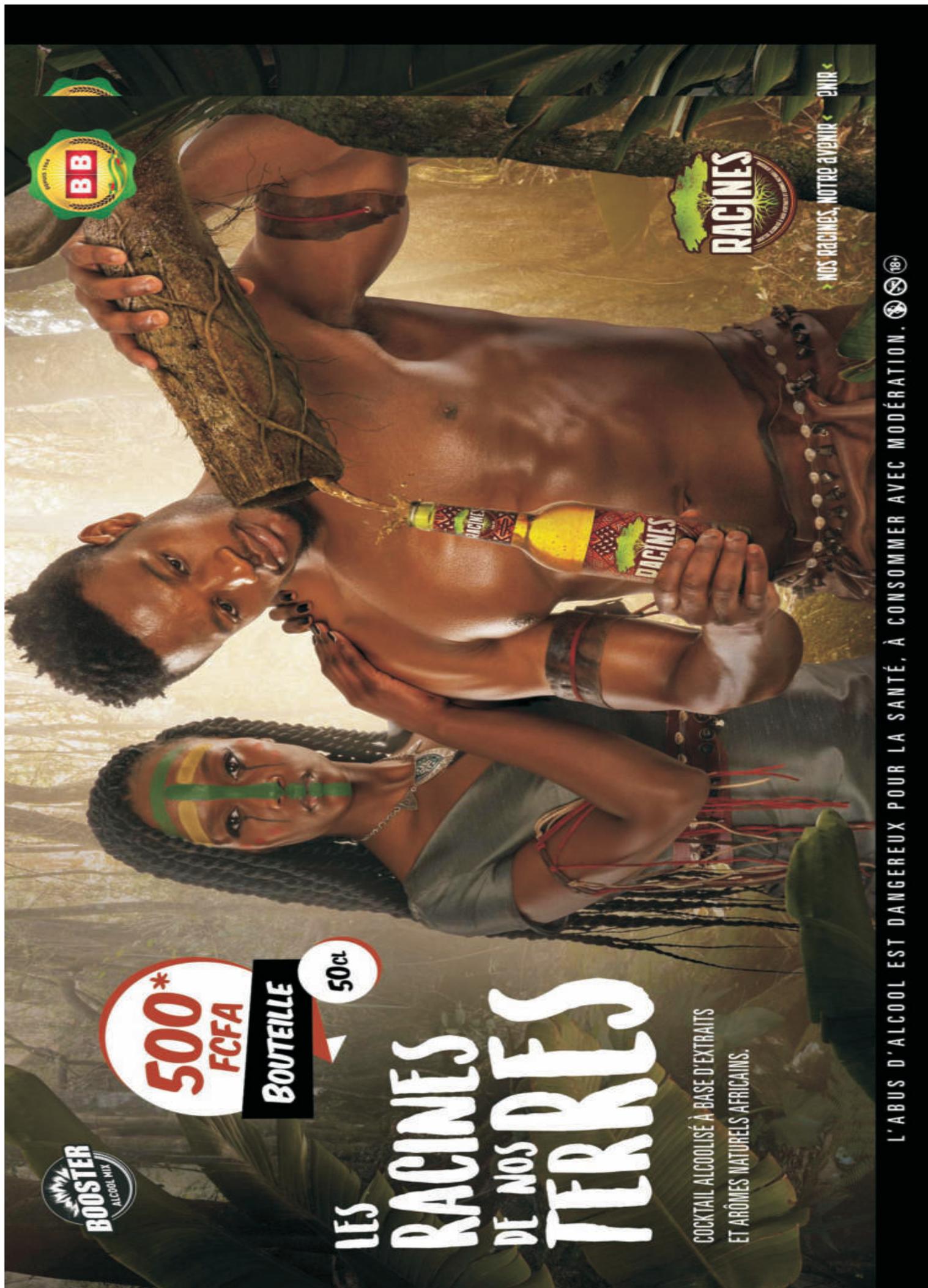
L'AVR Action Pour Les Victime De La Route-Togo invite les usagers de la route à disposer d'un permis de conduire, de s'acquitter de la visite technique périodique et de faire preuve de prudence sur les routes, à respecter la limitation de vitesse, les feux tricolores, les sens giratoires et les couloirs de circulation.....

Notre Mission :

1. Le Secours préhospitalier et hospitalier d'urgence des accidentés de la route [Transport Sanitaire Terrestre]
2. La Facilitation en vue du règlement des droits d'indemnisation des victimes d'accident auprès des assurances
3. La Prévention et la Sécurité Routière des usagers de la route
4. La Surveillance et la Patrouille Routière
5. L'Etude, la Recherche et le Développement de la Mobilité, des Transports et de la Sécurité routière
6. La Protection de l'environnement en lien avec les transports

**Pour des Routes Sûres au Togo,
Rouler pour Vivre et Vivre pour Rouler !
Car toute Vie est une vie et toute vie est Sacrée !**

Consultez pour vous informer, notre Blog :
SECURITE ROUTIERE, ROUTE, SANTE & DEVELOPPEMENT
<http://securiteroutieresantedeveloppement.blogspot.com/>



NOS RACINES, NOTRE Avenir

500*
FCFA

BOUTEILLE

50cl

LES RACINES DE NOS TERRES

COCKTAIL ALCOOLISÉ À BASE D'EXTRAITS
ET AROMES NATURELS AFRICAINS.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

